



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Sous la présidence de Monsieur WEISS Adrien, Maire

Etaient présents : MM. ANDRES Thomas, BUCHY Martial, CHAXEL Frédéric, EGIZII Marc, HEIDEIER Honoré, HOERR Thierry, HOF Jean-Claude, KLEIBER Jean-Georges, KOEBEL Jean-Claude, LOGEL Christian, LOHMANN LASCH Florian, PRINTZ Stéphane, QUENOUILLE Richard, WEISS Adrien

Mmes COLSON Caroline, FROMM Carmen, GROSSE Sabine, HUMMEL Jeannine, KLIPFEL Aline, LOGEL Clothilde, MAURER Eliane, MOCHEL Sandy, MUCKENSTURM Christiane, PFISTER Anne-Marie, REHAJEM Audrey, SCHIMPF Fabienne, WOLF Carmen

Secrétaire de séance : Christiane MUCKENSTURM

Nombre de voix délibératives : 27

◆ ◆ ◆ ◆

Le Conseil municipal s'est tenu à huis clos au sein de l'ESCAL afin de respecter les mesures de sécurité durant la période de crise sanitaire liée au COVID-19 (article L2121-18 CGCT).

1) **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lors de cette séance, le Conseil municipal a été installé.

Election du Maire suivant les article L.2122-4 et L2122-7 du CGCT :

Adrien WEISS a été élu Maire avec 25 voix POUR (2 votes blancs)

Election des Adjoints suivant les articles L.2122-1 et L.2122-2 CGCT :

La Liste conduite par Monsieur Jean-Claude KOEBEL a été élue à l'unanimité avec 27 voix POUR.

Les 7 adjoints sont :

- 1) Monsieur Jean-Claude KOEBEL
- 2) Monsieur Thierry HOERR
- 3) Monsieur Stéphane PRINTZ
- 4) Monsieur Marc EGIZII
- 5) Madame Sandy MOCHEL
- 6) Madame Jeannine HUMMEL
- 7) Madame Audrey REHAJEM

Par ailleurs, un conseil délégué sera nommé. Il s'agit de Monsieur Martial BUCHY.

Election des Maires délégués des Communes associées :

- Pour Kuhlendorf : Madame KLIPFEL Aline élue avec 25 voix POUR (2 votes blancs)
- Pour Reimerswiller : Madame MAURER Eliane élue avec 24 voix POUR (2 votes nuls et 1 vote blanc)
- Pour Schwabwiller : Madame LOGEL Clothilde élue avec 25 voix POUR (1 vote blanc et 1 vote nul).

2) INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS, MAIRES DELEGUES, CONSEILLER DELEGUE

Le Conseil municipal, nouvellement élu, approuve **à l'unanimité des voix** les indemnités de fonctions qui s'élèvent par mois à 10 501.34€ Brut pour les élus nommés ci-dessus.

3) DELEGATIONS AU MAIRE

Suivant l'article L.2122-22 CGCT, il est possible au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences.

Ces compétences s'élèvent à 22. Ainsi, dès que Monsieur le Maire prendra une décision dans le cadre de ces délégations, il en informera le Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

Le Conseil municipal, nouvellement élu, approuve **à l'unanimité des voix** les délégations au Maire.

4) CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES CONSULTATIVES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix**, valide la création de 14 commissions communales consultatives.

Ces commissions composées d'élus auront pour vocation de donner un avis sur les décisions à prendre en Conseil municipal sur des thématiques particulières.

5) ELECTION DES MEMBRES DES ORGANISMES EXTERIEURS

Le Conseil municipal, après délibération, élit **à l'unanimité des voix** :

- *Pour la représentation au syndicat des eaux :*
Titulaires : KOEBEL Jean-Claude et PRINTZ Stéphane
Suppléants : KLIPFEL Aline et LOHMANN LASCH Florian
- *Pour la représentation au SDEA :*
Titulaires : MAURER Eliane et PRINTZ Stéphane
Suppléants : KOEBEL Jean-Claude, LOHMANN LASCH Florian
- *Pour la représentation au syndicat du Collège :*
Titulaires : KOEBEL Jean-Claude et MOCHEL Sandy
Suppléants : PRINTZ Stéphane et QUENOUILLE Richard
- *Pour la représentation au CNAS :* KOEBEL Jean-Claude
- *Pour la représentation à la Fédération des Communes forestières*
Titulaires : KOEBEL Jean-Claude, LOHMANN LASCH Florian
- *Pour la représentation de la Commune au sein du Centre hospitalier (Wissembourg) :*
HUMMEL Jeannine
- *Correspondant défense :* QUENOUILLE Richard

6) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

La lecture de la charte de l'élue local a été faite par Monsieur le Maire.

Affiché du 2 juin au 2 juillet 2020.

Le Maire
Adrien WEISS

